

14 novembre 2019  
(mis à jour le 21 novembre 2019)

## CALENDRIER DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue <sup>1</sup>
<b>Jeudi 21 novembre</b> à 14 heures 30 et le soir  <i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements à l'article liminaire et à la première partie à 11 heures. Délai limite pour l'ajout d'un signataire à l'un de ces amendements au début de la discussion générale.</i>  <i>La commission des finances se réunira à l'issue de la discussion générale pour l'examen des éventuels amendements à l'article liminaire et à l'article 36)</i>	- Discussion générale  - Examen de l'article liminaire  - Examen de l'article 36 : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne	3 h 15           1 h 03
<b>Vendredi 22 novembre</b> à 14 heures 30 et le soir  <i>(N.B : La commission des finances se réunira à 9 heures pour l'examen des amendements aux autres articles de la première partie)</i>	Examen des articles de la première partie (suite)	8 h 30
<b>Samedi 23 novembre</b> le matin, l'après-midi et, éventuellement, le soir	Examen des articles de la première partie (suite)	
<i>Éventuellement,</i> <b>dimanche 24 novembre</b> matin, après-midi et soir	Examen des articles de la première partie (suite)	
<b>Lundi 25 novembre</b> à 10 heures, 14 heures 30 et le soir	Examen des articles de la première partie (suite)	
<b>Mardi 26 novembre</b> à 14 heures 30	- Examen des articles de la première partie (suite et fin)	8 h 00
	- Explications de vote sur l'ensemble de la première partie	
	<u>Scrutin public ordinaire de droit</u>	
<b>Mercredi 27 novembre</b> à 11 heures 30, 16 heures 30 et le soir	- Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation (+ article 73 E)	1 h 03

<sup>1</sup> Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue <sup>1</sup>
	- Écologie, développement et mobilité durables(+ articles 76 à 76 quinquies) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>budget annexe : contrôle et exploitation aériens</i></li> <li>▪ <i>compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</i></li> <li>▪ <i>compte spécial : services nationaux de transport conventionnés de voyageurs</i></li> <li>▪ <i>compte spécial : transition énergétique</i></li> </ul>	2 h 02
	- Enseignement scolaire (+ articles 76 septies et 76 octies)	1 h 33
<b>Jeudi 28 novembre</b> <b>à 10 heures 30, 14 heures 30</b> <b>et le soir</b>	- Sport, jeunesse et vie associative (+ articles 78 unvicies à 78 tervicies)	1 h 06
	- Sécurités (+ article 78 septdecies) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers</i></li> </ul>	1 h 53
	- Immigration, asile et intégration (+ articles 76 nonies et 76 decies)	1 h 03
	- Administration générale et territoriale de l'État (+ articles 73 B et 73 C)	1 h 03
	- Pouvoirs publics - Conseil et contrôle de l'État (+ article 75 bis) - Direction de l'action du Gouvernement <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>budget annexe : publications officielles et information administrative</i></li> </ul>	1 h 28
<b>Vendredi 29 novembre</b> <b>à 9 heures 30, 14 heures 30 et le soir</b>  <i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements pour la mission « Relations avec les collectivités territoriales », le compte spécial « Avances aux collectivités territoriales » et les articles rattachés : vendredi 29 novembre à 11 heures)</i>	- Action extérieure de l'État (+ article 73 A)	1 h 55
	- Aide publique au développement (+ article 73 D) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>compte spécial : prêts à des États étrangers</i></li> </ul>	1 h 11
	- Santé (+ articles 78 duodecies à 78 sexdecies)	1 h 03
	- Solidarité, insertion et égalité des chances (+ articles 78 octodecies à 78 vicies)	1 h 08
	- Recherche et enseignement supérieur (+ articles 76 sexdecies et 76 septdecies)	1 h 46

<sup>1</sup>Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue <sup>1</sup>
<b>Lundi 2 décembre</b> à 10 heures, 14 heures 30 et le soir	- Économie (+ article 76 sexies) ▪ <i>compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés (+ article 85)</i>	1 h 17
	- Remboursements et dégrèvements (+ articles 78 decies et 78 undecies) - Engagements financiers de l'État ▪ <i>compte spécial : participation de la France au désendettement de la Grèce</i> ▪ <i>compte spécial : participations financières de l'État</i> ▪ <i>compte spécial : accords monétaires internationaux</i> ▪ <i>compte spécial : avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i> - Investissements d'avenir	1 h 18
	- Gestion des finances publiques et des ressources humaines - Crédits non répartis - Action et transformation publiques ▪ <i>compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État (+ articles 83 et 84)</i> - Régimes sociaux et de retraite ▪ <i>compte spécial : pensions</i>	1 h 16
	- Travail et emploi (+ articles 79 à 82)	1 h 37
	- Défense (+ article 75 ter)	1 h 51
<b>Mardi 3 décembre</b> à 14 heures 30 et le soir	- Cohésion des territoires (+ articles 73 à 75)	1 h 46
	- Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ▪ <i>compte spécial : développement agricole et rural</i>	1 h 43
<b>Mercredi 4 décembre</b> à 10 heures 30, 14 heures 30 et le soir <i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles non rattachés de la seconde partie : mercredi 4 décembre à 12 heures)</i>	- Relations avec les collectivités territoriales (+ articles 77 et 78 à 78 nonies) ▪ <i>compte spécial : avances aux collectivités territoriales</i>	1 h 37
<b>Jeudi 5 décembre</b> à 10 heures 30, 14 heures 30 et le soir <i>(N.B : Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement aux articles non rattachés de la seconde partie : jeudi 5 décembre à 11 heures)</i>  <i>La commission des finances se réunira à la suspension de la fin d'après-midi pour l'examen des amendements aux articles non rattachés de la seconde partie)</i>	- Outre-mer (+ article 76 quindecies)	1 h 43
	- Culture	1 h 40
	- Médias, livre et industries culturelles (+ article 76 quaterdecies) ▪ <i>compte spécial : avances à l'audiovisuel public</i>	1 h 42
	- Justice (+ articles 76 undecies à 76 terdecies)	1 h 36

<sup>1</sup> Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue <sup>1</sup>
<b>Vendredi 6 décembre</b> <b>à 9 heures 30, 14 heures 30</b> <b>et le soir</b>  <i>(La commission des finances se réunira éventuellement à 8 h 30 et aux suspensions pour la suite de l'examen des amendements aux articles non rattachés de la seconde partie)</i>	- Discussion des missions et des articles rattachés reportés  - Discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits	12 h 00
<b>Éventuellement,</b> <b>samedi 7 décembre</b> <b>matin, après-midi et soir</b>	Suite de l'ordre du jour de la veille	
<b>Éventuellement,</b> <b>dimanche 8 décembre</b> <b>matin, après-midi et soir</b>	Suite de l'ordre du jour de la veille	
<b>Lundi 9 décembre</b> <b>à 10 heures, 14 heures 30 et le soir</b>	Discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite)	11 h 30
<b>Mardi 10 décembre</b> <b>à 14 heures 30</b> et, éventuellement, le <b>soir</b>	- Éventuellement, suite et fin de la discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits	5 h 00
	- Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances	
	<u>Scrutin public à la tribune de droit</u>	

<sup>1</sup> Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

6 novembre 2019

## Délais limite PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

Mission ou compte spécial	Délai limite pour le dépôt des amendements	<i>Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement</i>
- Article liminaire et articles de première partie	<b>Jeudi 21 novembre <u>11 heures</u></b>	<b><i>Jeudi 21 novembre <u>au début de la discussion générale (14 heures 30)</u></i></b>
- Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation - Écologie, développement et mobilité durables (+ article 76) ▪ <i>budget annexe : contrôle et exploitation aériens</i> ▪ <i>compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</i> ▪ <i>compte spécial : services nationaux de transport conventionnés de voyageurs</i> ▪ <i>compte spécial : transition énergétique</i> - Enseignement scolaire	<b>Lundi 25 novembre <u>11 heures</u></b>	<b><i>Mardi 26 novembre <u>11 heures</u></i></b>
- Sport, jeunesse et vie associative - Sécurités <i>compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers</i> - Immigration, asile et intégration - Administration générale et territoriale de l'État - Pouvoirs publics - Conseil et contrôle de l'État - Direction de l'action du Gouvernement ▪ <i>budget annexe : publications officielles et information administrative</i>	<b>Mardi 26 novembre <u>11 heures</u></b>	<b><i>Mercredi 27 novembre <u>11 heures</u></i></b>
- Action extérieure de l'État - Aide publique au développement ▪ <i>compte spécial : prêts à des États étrangers</i> - Santé - Solidarité, insertion et égalité des chances - Recherche et enseignement supérieur	<b>Mercredi 27 novembre <u>11 heures</u></b>	<b><i>Jeudi 28 novembre <u>11 heures</u></i></b>

<sup>1</sup> Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Mission ou compte spécial	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Économie                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</i></li> </ul> </li> <li>- Remboursements et dégrèvements</li> <li>- Engagements financiers de l'État                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>compte spécial : participation de la France au désendettement de la Grèce</i></li> <li>▪ <i>compte spécial : participations financières de l'État</i></li> <li>▪ <i>compte spécial : accords monétaires internationaux</i></li> <li>▪ <i>compte spécial : avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i></li> </ul> </li> <li>- Investissements d'avenir</li> <li>- Gestion des finances publiques et des ressources humaines</li> <li>- Crédits non répartis</li> <li>- Action et transformation publiques                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État</i></li> </ul> </li> <li>- Régimes sociaux et de retraite                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>compte spécial : pensions</i></li> </ul> </li> <li>- Travail et emploi (+ articles 79 et 80)</li> <li>- Défense</li> </ul>	<p><b>Vendredi 29 novembre <u>11 heures</u></b></p>	<p><b>Vendredi 29 novembre <u>11 heures</u></b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohésion des territoires (+ articles 73 à 75)</li> <li>- Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>compte spécial : développement agricole et rural</i></li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Vendredi 29 novembre <u>11 heures</u></b></p>	<p><b>Lundi 2 décembre <u>11 heures</u></b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relations avec les collectivités territoriales (+ articles 77 et 78)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>compte spécial : avances aux collectivités territoriales</i></li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Vendredi 29 novembre <u>11 heures</u></b></p>	<p><b>Mardi 3 décembre <u>11 heures</u></b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outre-mer</li> <li>- Culture</li> <li>- Médias, livre et industries culturelles                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>compte spécial : avances à l'audiovisuel public</i></li> </ul> </li> <li>- Justice</li> </ul>	<p><b>Mardi 3 décembre <u>11 heures</u></b></p>	<p><b>Mercredi 4 décembre <u>11 heures</u></b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles de la seconde partie non rattachés aux crédits</li> </ul>	<p><b>Mercredi 4 décembre <u>12 heures</u></b></p>	<p><b>Jeudi 5 décembre <u>11 heures</u></b></p>

<sup>1</sup> Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, **à l'exclusion** du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.